



ORDONNANCE SUR LA MOBILITÉ DES FONCTIONNAIRES:

LE GOUVERNEMENT SOURD FACE À LA CONTESTATION UNANIME DES SYNDICATS!

Lors du Conseil Commun de la Fonction Publique de mars 2017, la Ministre de la Fonction publique est passée en force pour imposer l'ordonnance sur la mobilité des fonctionnaires.

Malgré le refus unanime des organisations syndicales, la Ministre n'a pas souhaité prendre en compte nos amendements et n'a pas modifié le texte initial.

Cette ordonnance est une attaque supplémentaire contre les statuts particuliers et cadres d'emploi des fonctionnaires avec l'annonce de cadres communs ou dispositions communes à des corps de différents versants de la Fonction publique (Etat, territorial, hospitalier).

De plus ce projet d'ordonnance va affaiblir les garanties offertes aux agents en cas de mobilité.

En effet l'ordonnance précise que *"le seul changement de service, d'établissement public ou de département ministériel ne constitue pas un changement de situation de l'intéressé"*.

Ainsi, il en serait fini des CAP qui ne seraient consultées qu'en cas de changement de résidence administrative ou pour des mobilités soumises à des tableaux périodiques de mutation.

De fait, cela pourrait permettre aux employeurs publics de "balader" les agents d'un service à un autre. Pire cette absence de consultation des CAP pourrait être utilisée pour favoriser la mobilité forcée.

FO continue d'exprimer sa totale opposition à ce projet d'ordonnance sur la mobilité des fonctionnaires.

Après le camouflet subi par la Ministre face à l'opposition unanime des organisations syndicales, **FO** en demande le retrait pur et simple.

VIE QUOTIDIENNE : CONDUITES ADDICTIVES AU TRAVAIL

Fin 2016, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) organisait sa 2^{ème} journée nationale de prévention des conduites addictives en milieu professionnel. Un RDV au cours duquel sa présidente a souligné, sur ce sujet qui concerne tous les métiers, la nécessité d'interroger l'environnement de travail, *« parfois déclencheur d'une conduite addictive, ou susceptible de favoriser une pratique personnelle »*.

Outre les addictions aux substances (alcool, tabac, médicaments, drogues...), il a été largement question de l'importance des addictions comportementales,



comme la dépendance au travail ("workaholisme") et la techno-dépendance, dont les études ont montré que ces dernières étaient significativement associées à la survenue de troubles musculo-squelettiques et d'accidents du travail. Les spécialistes ont rappelé la nécessité d'inscrire le risque lié aux pratiques addictives sur le document unique. Enfin, plusieurs entreprises ont apporté leur témoignage sur la démarche de prévention collective qui doit être



portée au plus haut niveau stratégique par la direction, rappelant la nécessité d'un travail pluridisciplinaire pour proposer des solutions adaptées à toutes les pratiques.

L'INDÉPENDANCE SYNDICALE : UN VÉRITABLE ESPOIR POUR LES SALARIÉS !

La fédération **FO** Fonctionnaires a tenu son Congrès à Arras du 13 au 17 mars 2017, en présence de l'ensemble des syndicats **FO** de la Fonction publique de l'État.

Rappelons que FO est la première organisation syndicale dans ce versant de la Fonction publique.

Ce congrès était placé dans un contexte particulier à quelques semaines des élections présidentielles. Comme c'est le cas à chaque élection politique, **FO** ne donne aucune consigne de vote ni au 1^{er} tour ni au 2^{ème} tour, et ce quels que soient les candidats en lice.

Cette indépendance explique également pourquoi nous ne commentons pas, ni ne réagissons aux différentes interventions des candidats à l'élection présidentielle.

Cela reviendrait à prendre parti d'une certaine manière ou prendre le risque de voir nos réactions instrumentalisées.

Cette indépendance syndicale est aussi la garantie d'une réelle force pour les salariés du public comme du privé.

Cela permet à **FO** de porter ses revendications avec la même volonté et la même pression quel que soit le parti politique au pouvoir.

! IMPORTANT

C'est dans ce cadre que le Congrès a établi les résolutions revendicatives qui seront la feuille de route de **FO** fonctionnaires pour les 3 ans à venir, qui portent notamment sur la défense du Statut général, des statuts particuliers, élément incontournable de la Fonction publique.

Pour **FO** Fonctionnaires, la garantie de l'égalité des droits des usagers et des agents, source de cohésion sociale, c'est le Statut général des fonctionnaires qui portent l'ensemble des valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et laïcité.

**Défendre le service public républicain,
Défendre la Fonction publique,
Défendre le Statut général des fonctionnaires,
c'est DÉFENDRE la république !**

